

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 04 mai 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°134/2023
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société ECR ENVIRONNEMENT NORD chargée de réaliser une étude de sol au niveau des rues Eugène Delecroix et Jean-Baptiste Demailly à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés, des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 15 mai 2023 au 17 mai 2023 au niveau :

- Du trottoir et des places de parking situé en face du 40 rue Jean-Baptiste Demailly,
- Du trottoir situé entre le 01 et le 03 rue Eugène Delecroix
- Du trottoir et des places de stationnement situé en face du 13 rue Eugène Delecroix (entrée de la résidence du bois comptois)

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ECR ENVIRONNEMENT NORD chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Yves TERLAT

